



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie et commerce extérieur : personnel

Question écrite n° 58103

Texte de la question

M Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la situation statutaire des ingénieurs de l'industrie et des mines. En effet, ces ingénieurs, qui constituent le corps principal d'encadrement des directions régionales de l'industrie et de la recherche, ont des responsabilités et des missions très étendues de haut niveau, notamment en matière de développement économique, de sécurité industrielle, de sûreté nucléaire, mais également en matière d'économie d'énergie et de protection de l'environnement. Or leur statut, qui date de 1965, comporte de nombreuses imperfections, car il conduit au blocage précoce du déroulement de leur carrière et de ce fait incite les départs en détachement et en disponibilité, mais aussi la recherche vers le secteur privé de conditions professionnelles plus favorables. Aussi, il lui demande de lui indiquer s'il envisage de prendre des mesures afin de permettre une revalorisation légitime de leur statut.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur sont tout naturellement attentifs à la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines qui jouent un rôle prépondérant au sein du milieu industriel de notre pays. C'est ainsi que, afin de mieux prendre en compte l'importance et la complexité des missions exercées par ces agents, le ministère de l'industrie et du commerce extérieur a obtenu, en 1992, la création de nouveaux emplois fonctionnels pour certains d'entre eux, qui bénéficieront ainsi d'un gain indiciaire non négligeable. Les arrêtés correspondants sont en cours de signature. De plus, ainsi que les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur l'ont indiqué aux représentants du syndicat majoritaire, une étude est actuellement en cours visant à proposer des mesures concourant à l'amélioration souhaitée dans le déroulement de leur carrière. L'évolution de ce dossier fait l'objet de contacts réguliers entre les représentants de ces personnels et les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, dans le cadre d'un échéancier arrêté d'un commun accord. Enfin, à l'occasion des prochaines discussions au sein de la fonction publique sur l'évolution des corps de la catégorie A, les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur apporteront un ferme soutien à ces demandes, amplement justifiées par les responsabilités que les ingénieurs de l'industrie et des mines exercent à une époque où les notions de développement industriel, de sécurité et d'environnement prennent une place accrue.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58103

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mai 1992, page 2284